



FAQ – Nouvelle stratégie de test

Date :

12 mars 2021

Stratégie de test élargie

1. Pourquoi la stratégie de test est-elle élargie ?

Afin d'accompagner les étapes d'assouplissement de manière optimale, le Conseil fédéral élargit massivement les tests.

L'objectif est de tester 40 % de la population mobile une fois par semaine. Avec le traçage des contacts, la vaccination, les règles d'hygiène et les plans de protection, les tests constituent une part importante du volet de mesures permettant de contrôler efficacement la pandémie de coronavirus.

2. Comment la nouvelle stratégie de test est-elle organisée ?

La nouvelle stratégie de test entre en vigueur le 15 mars. Elle repose sur trois piliers :

- tester les personnes symptomatiques ;
- tests répétitifs et à large échelle dans les établissements de formation, les entreprises et les institutions ;
- tests individuels / autotests.

La stratégie met l'accent sur les deux premiers piliers. Ils servent à contrôler la pandémie au moyen de tests, de traçages, d'isolement et de quarantaine.

Le troisième pilier sert à réduire les transmissions dans l'entourage personnel.

3. Les mesures de fermeture du Conseil fédéral peuvent-elles être levées grâce à des tests dans toute la Suisse ?

La stratégie de test élargie fait partie des différentes mesures qui stabilisent le nombre de cas, voire le réduisent. Lorsque le nombre de cas diminue, une partie des mesures peut éventuellement être levée. Pour que toutes les mesures soient définitivement levées, il est nécessaire que la population qui le souhaite soit vaccinée à moyen et à long terme.

4. Combien coûte l'offensive de tests de la Confédération ?

Les coûts de l'élargissement de la stratégie de test sont estimés à plus d'un milliard de francs en 2021. La loi COVID-19, limitée à la fin de l'année, constitue la base.

Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, www.ofsp.admin.ch :
Cette publication est également disponible en allemand, en italien et en anglais.

Questions générales sur les tests

5. Dois-je me faire tester si je ne présente aucun symptôme ?

Oui. Cette pandémie pose problème car de nombreuses personnes qui transportent le virus ne présentent aucun symptôme. Nous devons identifier ces personnes afin d'interrompre les chaînes d'infection le plus tôt possible. Les personnes qui se font tester régulièrement contribuent à stabiliser le nombre de cas, voire à le réduire.

6. Pourquoi dois-je me faire tester régulièrement ?

Les tests répétitifs et à grande échelle doivent avant tout avoir lieu sur le lieu de travail ou à l'école. Ces lieux concentrent les personnes particulièrement mobiles et en contact avec de nombreuses autres personnes. En procédant régulièrement à des tests sur ces sites, nous pouvons détecter le plus tôt possible les foyers d'infection et interrompre les chaînes de transmission.

7. Pourquoi dois-je me tester à domicile ?

Les autotests servent à réduire les transmissions dans l'entourage personnel. Les tests individuels peuvent par exemple être utilisés avant de rendre visite à des amis ou à des proches ou avant de pratiquer des activités avec un risque de transmission. Par conséquent, les autotests sont utiles pour les personnes asymptomatiques.

8. Dois-je me tester à domicile ou me faire tester au travail / à l'école ? Les deux sont-ils nécessaires ?

Les tests répétitifs et à grande échelle au travail ou à l'école permettent de détecter systématiquement le virus. Il est donc très important de se faire tester régulièrement au travail ou à l'école lorsque c'est possible. Les autotests servent de complément.

9. Les enfants et les adolescents doivent-ils aussi se faire tester ?

Oui. Les enfants et les adolescents présentent plus rarement des symptômes d'infection au coronavirus que les adultes. En outre, ils ont plus de contacts sociaux et sont très mobiles. Un test permet de détecter le plus tôt possible une infection et d'empêcher que d'autres personnes soient infectées.

10. Je voudrais prendre l'avion pour partir en vacances et je dois me faire tester. Ce test est-il aussi gratuit ?

Non. En règle générale, le résultat d'un test PCR doit être présenté pour voyager. Le test PCR est seulement gratuit si vous présentez des symptômes ou si un test rapide antigénique positif doit être confirmé.

Tests dans les entreprises et les institutions

11. Quelles entreprises doivent procéder régulièrement à des tests ?

Toutes les entreprises, les écoles et les institutions peuvent participer au programme de test. La participation est facultative.

12. Quels sont les avantages pour les entreprises qui testent régulièrement ?

En procédant à des tests réguliers et à grande échelle dans les entreprises, les cas d'infection peuvent être détectés très tôt. Ainsi, il est possible d'éviter une propagation parmi les collaborateurs. Au final, moins de collaborateurs doivent se placer en isolement ou en quarantaine, ce qui représente un gros avantage pour les entreprises dont les employés doivent travailler sur place. Lors d'une phase

Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, www.ofsp.admin.ch :
Cette publication est également disponible en allemand et en italien.

ultérieure, il sera examiné si des tests réguliers et à grande échelle dans les entreprises peuvent permettre de lever les obligations de quarantaine et de télétravail.

13. Comment l'administration fédérale participera-t-elle aux tests répétitifs ?

L'administration fédérale planifie également des tests répétitifs et élabore des plans en fonction.

14. La participation aux tests sur le lieu de travail est-elle obligatoire ?

La participation aux tests se fait en principe sur une base volontaire. Les employeurs ont le droit de faire passer des tests à leurs employés uniquement dans les limites du droit impératif. Celui-ci comprend, par exemple, la protection de la personnalité de l'employé. Les tests doivent être justifiés par des motifs liés à l'exécution du travail ou à la protection d'autres employés ou de tiers (clients, patients). L'ensemble des circonstances doit être pris en compte, comme la situation épidémiologique ainsi que la possibilité et la disponibilité d'autres mesures de protection.

15. Est-il judicieux que les associations privées testent régulièrement leurs membres ?

Les tests groupés (pooling) sont prévus uniquement pour les écoles, les entreprises et les institutions. Les associations privées devraient toutefois tester leurs membres avant de pratiquer des activités présentant un risque accru. Par exemple, les associations sportives pourraient le faire avant un entraînement ou une association musicale avant une répétition. Dans ce cas, les tests rapides antigéniques sont particulièrement indiqués, car leurs résultats sont immédiatement disponibles.

Procédure avec les résultats des tests.

16. Que se passe-t-il lorsqu'un test groupé (pooling) est positif ?

Si un groupe (pool) est testé positif, un diagnostic de confirmation par PCR doit être effectué immédiatement. Le service cantonal compétent décide de la manière de prendre en charge les personnes d'un groupe positif.

17. Que dois-je faire si l'autotest est positif ?

L'important est que les personnes dont le test rapide ou l'autotest est positif effectuent un test PCR pour confirmer le résultat. La personne doit se placer en auto-isolement jusqu'à l'obtention du résultat. Si le résultat du test PCR est positif, elle doit rester en auto-isolement.

18. Un résultat de test négatif rend-il d'autres mesures superflues ?

Un test négatif ne doit pas entraîner un faux sentiment de sécurité et un comportement déraisonnable. Le port du masque, les mesures d'hygiène et le respect des distances restent nécessaires et sont essentiels.

19. Les institutions, les restaurants et les organisateurs de manifestations peuvent-ils exiger un test négatif ?

La question de définir un résultat de test négatif comme condition pour participer à certaines manifestations ou accéder à certaines zones reste ouverte.

Autotests à domicile

20. Quand les autotests seront-ils disponibles ?

La rapidité avec laquelle les autotests seront disponibles dépend, entre autres, des demandes d'autorisation des producteurs de tests. Ils seront vraisemblablement disponibles début avril.

Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, www.ofsp.admin.ch :
Cette publication est également disponible en allemand et en italien.

21. Où puis-je retirer les autotests ?

Seules les pharmacies peuvent remettre des autotests. Les cinq tests qui seront à l'avenir remis gratuitement chaque mois à chaque personne pourront être retirés avec la carte d'assurance-maladie.

Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, www.ofsp.admin.ch :
Cette publication est également disponible en allemand et en italien.